REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Chaussée de Bruxelles 138**

Identité du demandeur : **Monsieur Tom Richelle**

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : **aménager un chien assis et une terrasse avec rehausse en mitoyenneté à hauteur des combles, et mettre en conformité la modification du nombre de logements de 2 à 4 comprenant la modification de destination de commerce en logement au rez-de-chaussée et la construction d'une véranda avec rehausse en mitoyenneté - PU 29069**

Nature de l'activité principale :

PRAS : espaces structurants, zones mixtes

~~**PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS). :**~~

Motif principaux de l'enquête :

- ***application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*** -
- ***dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)*** -

L'enquête publique se déroule :

A partir du 17/11/2026 et jusqu'au 01/12/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 01/12/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : **commissiondeconcertation@forest.brussels**
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 15 décembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 05/11/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO

Région de Bruxelles-Capitale
Commune de FOREST

Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Gemeente VORST

Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29069

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :
aanvrager : Monsieur Tom Richelle

bien sis :
goed gelegen : Chaussée de Bruxelles 138

A Forest - Te Vorst,

.....